



# PARTICIPATION CITOYENNE

Instaurée pour la première fois en 2024, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune et à les associer à la protection de leur environnement.

## Participation citoyenne, « devenir acteur de sa sécurité »

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- Etablir un lien régulier entre les habitants, les élus et les représentants de la force publique ;
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole le 28 juin 2024 en tripartie : commune de Vion – La Préfecture et la gendarmerie) et le suivi de ce dispositif.

## 11 référents à Vion

11 référents sont d'ores et déjà identifiés sur le territoire de notre commune, ainsi que Le Maire, le référent gendarmerie de notre commune et le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie.

Les « référents » choisis parmi les habitants pour intégrer la chaîne de vigilance sont connus pour leur fiabilité et leur disponibilité.

Ils sont appelés à recevoir de la part des autres habitants le signalement de faits qui ont attiré défavorablement leur attention.

→ Transmettre rapidement à la gendarmerie toute information permettant l'identification des personnes ou des véhicules concernés : en composant directement le « 17 »

